
Lettre du citoyen Surbled, de Vire (Calvados), par laquelle il renonce à son titre de prêtre et à son traitement, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Surbled, de Vire (Calvados), par laquelle il renonce à son titre de prêtre et à son traitement, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 690-691;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41966_t1_0690_0000_17;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

sitôt en réquisition tous les ouvriers des villes circonvoisines; quelques voitures de souliers ont été amenées; elles n'étaient pas suffisantes, nous avons requis les autorités constituées de s'emparer, sauf indemnité, de tous ceux des habitants de la ville d'Angers; ils iront en sabots quelques jours, et notre armée marchera.

« Les brigands ont évacué Laval; ils se sont portés sur Mayenne, de suite sur Ernée. Les habitants de Mayenne qui s'étaient, nous a-t-on dit, retirés en grande partie sur ce dernier endroit, ont fait résistance; il a fallu céder au nombre des rebelles qui ont aussitôt dirigé leurs forces sur Fougères. Rossignol est en mouvement et rassemble toutes les siennes; les nôtres ne tarderont pas à le seconder; nous avons établi entre lui et nous le plus grand concert; il est instruit de nos mouvements. Vous verrez par la copie des délibérations des conseils de guerre que nous vous faisons passer (1) que, quelle que soit la détermination de l'ennemi, nous sommes en mesure pour l'arrêter dans sa marche. Il semble jusqu'à ce moment-ci qu'il a cherché à accréditer le bruit qu'il marchait sur Paris; mais il paraît plus vraisemblable, et même plus avantageux aux projets des chefs de gagner un port de mer. Dans toutes ces hypothèses, nous l'attendrons. Sa consistance actuelle, d'après tous les rapports, n'a rien d'alarmant; le mécontentement et le découragement gagnent les cohortes catholiques; les besoins de première nécessité, tels que chaussures, habits, ne peuvent être satisfaits. On en voit déjà plusieurs bandes éparses dans les campagnes qui, après avoir caché leurs armes, cherchent à regagner leurs foyers.

« L'armée catholique ne fera pas, nous l'espérons, de nombreux partisans; elle traîne à sa suite les horreurs de la famine et ses brigandages la rendent l'objet de l'exécration publique; au surplus, nous ne négligerons aucun des moyens qui peuvent hâter sa destruction.

« Nous avons également porté notre attention sur l'île de Noirmoutier. Nous avons fait part aux généraux de nos justes inquiétudes sur les forces qui restaient encore au pouvoir de Charette. Toutes les mesures ont été prises par eux pour détruire ce rassemblement qui pourrait devenir, si on le négligeait, le noyau d'une seconde Vendée; nous vous faisons passer le procès-verbal du conseil de guerre tenu à cet égard (2), et nous joignons pareillement à cette lettre un exemplaire de nos arrêtés et de nos proclamations.

« Salut et fraternité.

« BOURBOTTE; L. TURREAU; FRANCASTEL. »

Adresse des administrateurs du district de Montlieu; ils font passer à la Convention 2 paires d'épaulettes en or, la félicitent sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des administrateurs du district de Montlieu (1).

« Citoyen Président,

« Les soussignés, administrateurs du district de Montlieu, toujours zélés pour le bien et l'affermissement de la République, soit en quittant leur poste pour la défendre, soit par des sacrifices qu'ils ont fait pour elle en dons, et qu'ils jurent de faire jusqu'à ce qu'elle soit consolidée autant que leurs facultés peuvent le permettre, font passer à la Convention deux paires d'épaulettes en or, faible ressource dans ce moment, mais devenant pour nous l'offre du denier faite par la veuve.

« Recevez en même temps, citoyen Président, le serment que nous faisons de maintenir la République une et indivisible jusqu'à la dernière goutte de notre sang, et notre reconnaissance illimitée sur les travaux salutaires de la Montagne, la priant de rester à son poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient tous vaincus ou exterminés.

« Salut et fraternité.

« JOUBERT; J. MAURIN.

« Montlieu, le 7 du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible. »

La Société populaire de Thiberville, district de Bernay, annonce qu'il existait dans cette commune un arbre sur lequel le ci-devant seigneur exerçait ses droits féodaux : toutes les communes du canton se sont rassemblées sous cet arbre, et ont juré haine aux fédéralistes, aux tyrans et aux ennemis de la Révolution. L'arbre a été arraché, il a été traîné par le peuple sur la place publique, où il a été brûlé avec tous les titres féodaux et les imprimés de Buzot et de ses complices, au milieu des cris de : *Vive la République! vive la Montagne!*

La Société se plaint de ce que la plupart des ci-devant seigneurs se sont réfugiés à Rouen, et y ont emporté leurs titres pour les soustraire à l'autodafé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Le citoyen Surbled, de Vire, prêtre, annonce à la Convention qu'il abjure ce titre et qu'il renonce à son traitement.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Surbled (4).

« Le 15 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Lorsque les Français font les plus magnanimes efforts pour conquérir la liberté, je m'em-

(1) Cette pièce manque.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 117.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 117.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 118.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

presse de venir à leur secours par les moyens qui sont en mon pouvoir.

« Pensionnaire sur la République pour la somme de mille livres, je désire que le sacrifice que j'en fais avec plaisir, soit appliqué plus justement au soulagement de nos intrépides défenseurs. De prêtre, devenu citoyen, je ne veux plus rien posséder qui me rappelle l'aveuglement de ma jeunesse. Le seul culte qui convient aux hommes raisonnables doit se borner à la pratique des vertus sociales; et la morale doit être l'unique base de la religion universelle.

« Ph. SURBLED, de Vire, département du Calvados. »

Titre de pension (1).

*Directoire du département de Paris.
Biens nationaux et traitements ecclésiastiques.*

Ce jourd'hui vingt-trois juin mil sept cent quatre-vingt-douze, s'est présenté devant nous, administrateurs, membres du Directoire du département de Paris, soussignés, Sieur Philippe Surbled, pensionnaire sur la cure de Saint-Aignan-sur-Ry. Lequel a répété la déclaration par lui faite le trente mars dernier, au directoire du district de Rouen, département de la Seine-Inférieure, que son intention était de fixer son domicile à Paris, et d'y être payé de son traitement annuel de onze cents livres, ainsi qu'il a été fixé par le directoire de district de Rouen, département de la Seine-Inférieure, à compter du premier janvier dernier. De laquelle déclaration nous a requis acte que nous lui avons accordé, et a signé avec nous.

Signé : Surbled DAVOUS et THION de la CHAUME.

Délivré par nous, secrétaire général du département de Paris, pour copie conforme à la minute étant sur le sommier n° 2 des bénéficiaires, folio 179.

A Paris, le deux juillet, mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an IV de la liberté.

BLONDEL.

Les chasseurs d'Evreux, en garnison à Cherbourg, rappellent à la Convention la fidélité dont ils ont donné des preuves en résistant à la séduction des administrateurs rebelles de l'Eure. Ils demandent à être organisés en bataillon de troupes légères. Ils expriment leur impatience d'aller faire mordre la poussière au dernier esclave des despotes.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de la guerre (2).

Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention le total des prisonniers, montant à 3,152 (3).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (1) :

« Commune de Paris, le 19 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 18 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	490
« Grande-Force (y compris 6 militaires).....	564
« Petite-Force.....	208
« Sainte-Pélagie.....	170
« Madelonnettes.....	256
5 otages).....	124
« Bicêtre.....	677
« A la Salpêtrière.....	375
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	49
« Luxembourg.....	149
« Total.....	<u>3,152</u>

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« MASSÉ; MICHEL. »

Couturier, représentant du peuple, envoie à la Convention les actes de célébration de mariage de 7 curés (2). Toutes les communes demandent la suppression des cures, et lui apportent les saints, les calices et soleils de leurs églises (3).

Suit la lettre du représentant Couturier (4) :

« En la maison nationale à Segrez, commune de Favière défanatisé, ce 17^e jour du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens, mes chers collègues,

« En confirmation de mes précédentes par lesquelles je vous ai annoncé quatre mariages futurs de curés, au lieu de quatre, je vous envoie une pacotille de sept actes de célébration faite et arrêtée le jour d'hier et consommée cette nuit. Ces couples heureux qui bénissent la Révolution, m'ont tellement pressé que j'ai été obligé de remettre mon départ au 24, à l'effet de leur donner le loisir de se réunir à leurs confrères mariés les premiers et de se rendre en même temps que moi à la Convention nationale pour

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 752.

(2) Nous n'avons pu retrouver que six de ces actes de mariage.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 118.

(4) Archives nationales, carton C 278, dossier 736, Aulard : Recueil des actes et de la correspondance au comité de Salut public, t. 8, p. 272.

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 740.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 118.

(3) Ibid.